



Ruaudin le 9 avril 2021

Madame Carole HEULOT

A

Christian VERNET, Muriel PÉDÉMAS, Didider CHOUTEAU,  
Lilaine MAINGARD, Laurent BRÉMOND, Nadia BOUTIMAH,  
Samuel LOISON, Annie MOIREAU, Guillaume SALAUD,  
Ophélie DA SILVA, Vincent DE CARAVALHO, Sylvie LEFFRAY,  
Dominique JODEAU, Betty BOUDIER, Daniel DOIZÉ,  
Catherine ROBERT, Pascal CHAPUIS, Émilie LAIZEAU,  
Claude GASNOT, Chantal LEROUX, Patrick BERGET,  
Dominique DORLÉANS

Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée délibérante vous êtes convoqués à la salle polyvalente, pour la séance du conseil municipal qui se tiendra **mercredi 14 avril 2021 à 20h00**

*Conformément à l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal se tient avec une présence de public limitée aux correspondants de presse. Le couvre-feu applicable ne permet pas au public d'assister à des réunions après 19h ni de bénéficier d'autorisation de sortie dérogatoire.*

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du PV 8 février 2021
- 2 Approbation Compte Administratif 2020 Budget Principal
- 3 Approbation Compte de Gestion 2020 Budget Principal
- 4 Affectation des résultats 2020 Budget Principal
- 5 Budget supplémentaire 2021
- 6 Vote des taux communaux 2021
- 7 Transfert de domanialité publique rue des Primevères Ruaudin à Le Mans Métropole
- 8 Convention servitude ENEDIS
- 9 Subvention Département – Dans le cadre de la « Politique de relance territoriale »
- 10 Constitution de servitude de passage sur le domaine public
- 11 Achat d'électricité pour la période 2022-2024
- 12 Détermination des taux de promotions pour les avancements de grade
- 13 Création de postes et rémunérations vacataires
- 14 Modification de la constitution de la commission Communication-Évènementiel
- 15 Information « Organisation des bureaux de vote des élections Départementales et Régionales du 13 et 20 juin 2021
- 16 Information de Madame le Maire au conseil municipal du non-exercice du droit de préemption pour des biens  
Information des décisions municipales prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le conseil municipal

Carole HEULOT

Maire de Ruaudin



Cette séance se tiendra avec les gestes barrières et règles sanitaires :

- Le port du masque individuel obligatoire,
- Mise à disposition d'une solution hydro alcoolique
- Utilisation d'un stylo personnel pour signer les documents en séance,

Par ailleurs le conseil municipal peut délibérer valablement si 1/3 des membres en exercice est présent et chaque conseiller municipal peut être porteur de 2 pouvoirs.

### POUVOIR

Je soussigné(e) ..... donne le pouvoir à .....

- de me représenter à la réunion du 14 avril 2021
- de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents

signature :

MAIRIE - Place François Mitterrand - 72230 RUAUDIN - Tél. 02 43 75 75 75 - Fax : 02 43 75 34 97

Site internet: [www.ruaudin.fr](http://www.ruaudin.fr)